

## **Séance du 10 novembre 2015**

L'an deux mil quinze, le 10 novembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de THIVARS, légalement convoqué le 5 novembre 2015 s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame MARCETTEAU, Maire.

Présents : Annick MARCETTEAU, Didier JACQUET, Corinne PELLETIER, Daniel BLIN, Yves DEVILLE, Jonathan SIMON, Anne LEBLANC, Gérald LE CLANCHE, Fanny BARBIER, Michèle BEAUJOUAN, Olivier SOUFFLET, Valérie GUILLOTIN.

Absents excusés : Pascal GAURY pouvoir à Gérald LE CLANCHE

Benoît PERINEAU pouvoir à Fanny BARBIER

Absent : Nicolas LEDUC

\*\*\*\*\*

- ❖ Selon l'article L. 2541-6 du code général des collectivités territoriales, Anne LEBLANC est désignée secrétaire de séance.
- ❖ Approbation du compte rendu de la séance du 13 octobre 2015.  
Aucune remarque n'étant faite, le compte rendu est adopté à l'unanimité par le conseil municipal.

### **1. Renouvellement du contrat d'acquisition de logiciels et de prestation de services**

Le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services informatiques avec l'entreprise SEGILOG est arrivé à son terme.

Madame le Maire propose à l'Assemblée délibérante la nécessité de poursuivre le contrat avec cette entreprise, qui donne entière satisfaction d'un point de vue de la mise à jour des données et de la qualité de sa maintenance.

Le contrat est prévu pour une durée de trois années pour un coût total annuel de :

- *cession du droit d'utilisation* : 2 124 euros H.T.
- *maintenance, formation* : 236 euros H.T.

Coût global : 2 360 euros H.T. par an.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer ce contrat avec la Société SEGILOG.

### **2. SCHEMA DIRECTEUR D'ACCESSIBILITE – AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (Sd'AP)**

#### **POINTS D'ARRET DES SERVICES DE TRANSPORT PUBLIC A RENDRE ACCESSIBLES DE FAÇON PRIORITAIRE**

Madame le Maire expose :

Dans le cadre de l'application de l'ordonnance du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité notamment des transports publics, Chartres métropole est nommée chef de file de l'élaboration du schéma directeur d'accessibilité - agenda d'accessibilité programmée (Sd'AP) pour ses services de transports urbains.

Ce schéma doit être validé par l'ensemble des gestionnaires de voirie concernés auxquels incombe le financement des travaux.

Le Sd'AP doit prévoir la mise en accessibilité dans un délai de trois ans, à compter de son approbation qui doit intervenir avant la fin de l'année.

En application du décret n°2014-1323 du 4 novembre 2014, Chartres métropole a défini sur son territoire les points d'arrêts prioritaires qui devront être rendus accessibles dans le cadre de son Sd'AP.

Pour la commune de Thivars, quatre points d'arrêts prioritaires ont été identifiés :

- Rue de la Croix au cerf (pas d'aménagement)
- Goindreville (aménagement mineur)
- Centre village (aménagement mineur)
- RD910 : cet arrêt sera refait lors de l'aménagement de la RD910 – une étude est en cours). Le montant des travaux de mise en accessibilité est estimé par Chartres Métropole à 18 000 € H.T.

Afin que Chartres métropole finalise son Sd'AP, les membres du Conseil sont invités à valider les points d'arrêts prioritaires ainsi qu'à prendre acte des travaux à engager.

Vu l'Ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité notamment des transports publics,

Vu le Décret n° 2014-1323 du 4 novembre 2014 relatif aux points d'arrêt des services de transport public à rendre accessibles de façon prioritaire aux personnes handicapées,

Considérant que le Sd'AP doit être finalisé avant la fin de l'année 2015,

Sur l'exposé présenté et après en avoir délibéré, le conseil municipal : à la majorité

VOTANTS 14	POUR 13	ABSTENTION 1	CONTRE 0
---------------	------------	-----------------	-------------

**PREND ACTE** des arrêts prioritaires de Thivars qui devront faire l'objet d'aménagement d'une valeur estimée par Chartres métropole à 18 000 € H.T.

**DIT QUE** les travaux de mise en accessibilité seront à engager dans les trois années à compter de l'approbation du Sd'AP et les crédits correspondants à inscrire au budget de l'année considérée.

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tout acte ou document concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

#### **Informations diverses données par Mme le Maire :**

- Rapport d'activités 2014 du SEIPC :
  - projet de construction d'une usine biomasse
  - Eclairage public : élimination des lampes à mercure
  - Déploiement de la fibre optique
- Mur Ferronnière – Procédure judiciaire : la famille Ferronnière est condamnée à la destruction du mur.
- Motion Chartres Métropole sur la baisse des dotations de l'état aux collectivités locales.
- Compétence « réseaux » Communauté d'Agglomération Chartres Métropole : Création, aménagement, entretien et gestion des installations et réseaux

d'électricité, de gaz, de télécommunications et d'éclairage public selon arrêté préfectoral n° DCRL-BICCL-2015154-0001 du 3 juin 2015.

- SAEDEL : compte rendu de la réunion du mercredi 28 octobre 2015. Présentation du groupement de maîtrise d'œuvre INFRA Services pour le lotissement la sente aux ânes.  
Un dossier d'utilité publique reste à faire.  
Fanny BARBIER demande à faire partie de la commission ad hoc pour le choix des végétaux.  
Le permis d'aménager devrait être déposé début 2017.  
Les premières maisons devraient débiter fin 2018.  
Il faudra déterminer le nombre de phases : Yves Deville signale pas moins de 2 phases.
- Tableau des élections régionales des 6 et 13 décembre.
- Illuminations : acquisition d'une nouvelle guirlande (économie d'énergie) 2 000 € HT.
- Repas de la Ste Barbe : A la majorité, il est décidé de continuer à payer le repas des pompiers retraités le samedi 28 novembre à Mignières.
- Lecture d'un courrier d'un administré adressé à Chartres Métropole dont copie à Mme le Maire : plainte sur le rejet des végétaux dans la rivière.
- Conseil d'écoles : 79 élèves en primaire - succès pour l'aide aux devoirs
- 11 novembre : 50 enfants doivent participer à la cérémonie.
- Visite à l'église de la première tranche des travaux.

La séance est levée à 22h30